



**BANQUE DE LA REPUBLIQUE  
DU BURUNDI**

**Déclaration de politique monétaire du 31 mai 2024**

En date du 28 mai 2024, le Comité de Politique Monétaire s'est réuni pour analyser les développements macroéconomiques récents de l'environnement international, régional et national, évaluer les résultats des récentes décisions de politique monétaire prises au cours du trimestre précédent et décider de nouvelles mesures pour le deuxième trimestre de 2024.

Au niveau international, les perspectives économiques du FMI d'avril 2024 montrent que la croissance mondiale s'établirait à 3,2 % en 2024 et se stabiliserait à ce même niveau en 2025. Cette croissance resterait lente en raison principalement de la hausse des taux directeurs appliqués par les banques centrales pour lutter contre l'inflation, du retrait de l'appui budgétaire qui pèse sur l'activité économique dans un contexte de fort endettement et de faible croissance de la productivité.

L'inflation mondiale a poursuivi sa tendance baissière, suite notamment à la faible demande mondiale, à la diminution des tensions sur les prix internationaux des matières premières et à la politique monétaire restrictive menée par les banques centrales pour lutter contre l'inflation.

Au niveau régional, la croissance économique de la Communauté Est Africaine devrait se situer à 5,4 % en 2024 et atteindre 5,9 % en 2025. Il s'observe aussi une diminution progressive de l'inflation dans l'ensemble des pays de la CEA.

Au niveau national, les estimations du cadrage macroéconomique indiquent que la croissance économique pourrait s'accélérer à 4,2 % en 2024 contre 2,8 % en 2023, consécutivement à l'amélioration de l'activité dans tous les secteurs.

Le solde du compte courant reste déficitaire, reflétant le niveau élevé des importations par rapport aux exportations. Le solde budgétaire a été excédentaire de 22,3 milliards de BIF contre un déficit budgétaire 94,7 milliards de BIF au trimestre précédent, grâce notamment à la bonne performance du recouvrement des impôts et à la maîtrise des dépenses publiques.

S'agissant des conditions monétaires, les taux d'intérêts du marché monétaire ont augmenté au premier trimestre 2024, notamment le taux interbancaire qui est passé de 6,44 à 8,03 % et celui des bons du Trésor à 13 semaines est passé de 4,78 à 6,43 % d'un trimestre à l'autre. Les crédits au secteur privé ont augmenté de 3,8 % atteignant 3.859,9 Mrds de BIF.

L'indice des prix à la consommation, tel que publié par l'Institut National des Statistiques du Burundi, indique que le niveau des prix au premier trimestre 2024 est resté élevé mais que le rythme de leur augmentation continue de décélérer. Le taux d'inflation globale a baissé, passant de 22,3 % au quatrième trimestre 2023 à 16,5 % au premier trimestre 2024.

Cette baisse a principalement porté sur l'inflation alimentaire qui est passée de 38,5 % à 15,8% reflétant la baisse des prix de certains produits alimentaires, en particulier le maïs, suite à l'amélioration de l'offre attribuée aux récoltes en cours. L'inflation des produits énergétiques a augmenté, passant de 31,9 à 34,0 % suivant l'augmentation du prix des produits combustibles notamment le charbon ménager et le bois de chauffage. L'inflation hors alimentaire et hors énergie a diminué, passant de 15,6 à 13,8 %.

Les prévisions d'inflation au premier trimestre 2024 étaient de 15,2 % tandis que les réalisations ont été de 16,5 %. Cet écart est dû aux fortes pressions sur le marché de change.

Les prévisions d'inflation pour le deuxième trimestre 2024 montrent que bien que le niveau des prix resterait élevé, l'inflation continuerait à baisser pour s'établir à 12,2 % et se rapprocherait de l'objectif d'inflation de 8 % au deuxième trimestre de 2025. Cette baisse serait attribuable à une diminution de l'inflation alimentaire et énergétique, qui s'établirait à 8,6 et 17,8 %, respectivement, sous l'hypothèse d'une demande modérée et d'une pression moins forte des prix extérieurs.

Cependant, l'hypothèse de retour à l'objectif de l'inflation reste sujette à des risques importants notamment les conflits géopolitiques qui pourraient s'accroître, les tensions sur les prix internationaux des matières premières et énergétiques, les perturbations des chaînes d'approvisionnement, le durcissement des conditions de financement à l'international, les pressions sur le taux de change et les aléas climatiques.

Sur base de ces développements, le Comité de Politique Monétaire considère que l'orientation actuelle de la politique monétaire contribue à ramener progressivement l'inflation autour de son objectif de 8,0 % à moyen terme et est disposé à prendre les mesures qui s'imposent si les pressions inflationnistes persistent. A cet effet, la Banque de la République du Burundi décide ce qui suit :

- 1) Maintenir le taux directeur à 12 % dans la continuité de la politique monétaire prudente ;
- 2) Continuer à soutenir les activités productives notamment le secteur agropastoral à travers les refinancements ;
- 3) Maintenir la période de constitution des réserves obligatoires à 15 jours et le coefficient à 5 % ;
- 4) Maintenir une communication transparente avec tous les acteurs économiques pour assurer la réussite des réformes en cours.

Fait à Bujumbura, le 31 mai 2024

**Edouard Normand BIGENAKO**

  
Gouverneur. –